



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MAI 2023

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PLAN D'EAU

L'an deux mille vingt-trois et le onze Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES
Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie
(arrivée à 18 H.08 – Point 2) – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy –
Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. RISSO Gilbert
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 11 Mai 2023.
Délibération N° DM_20230511N056

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PLAN D'EAU

Monsieur Bernard JULLIEN, adjoint délégué aux sports, soumet à l'assemblée le nouveau règlement intérieur du plan d'eau pour la saison 2023. Outre les mesures habituelles d'organisation, il prévoit la période et les heures d'ouverture au public :

- Le samedi 17 et dimanche 18 Juin 2023,
- Le samedi 24 et dimanche 25 Juin 2023,
- Du 1^{er} Juillet au 27 Août 2023 : du mardi au dimanche de 11 H.00 à 18 H.30 (jour de fermeture le lundi).

La natation scolaire, organisée en collaboration avec les directeurs d'école et la conseillère pédagogique, se tiendra sur 3 semaines, du 12 Juin au 30 Juin, les lundi, mardi, jeudi et vendredi (l'entretien technique se fera sur le mercredi durant cette période).

Quatre écoles de la Commune y participeront pour 215 élèves ainsi qu'une école extérieure (L'ESCALE) dont les créneaux disponibles permettent cet accueil complémentaire pour 101 élèves.

Monsieur Bernard JULLIEN demande au conseil municipal d'approuver ce nouveau règlement intérieur.

OUÏ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur tel que présenté.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 9-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE QUINZE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p> 
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------